

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

35^{ème} Congrès annuel d'AMORCE

20, 21 et 22 octobre 2021

Article 1 : Application des CGV

Les présentes CGV sont applicables dans le cadre du 35^{ème} Congrès d'AMORCE. Elles s'appliquent à compter de la date d'ouverture des inscriptions jusqu'à la clôture de l'événement, et à défaut de règlement à cette date, jusqu'à la réception du règlement du participant.

Article 2 : formalité d'inscription

Seuls les formulaires d'inscription dûment complétés et proposés en ligne sur le site internet d'AMORCE sont recevables.

Une fois le formulaire en ligne envoyé via le site internet d'AMORCE, l'inscription est enregistrée et ne sera confirmée qu'à réception du bon de commande pour les collectivités et du règlement pour les partenaires sous réserve de l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

L'envoi du formulaire vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Toutes les inscriptions sont réalisées sous réserve des disponibilités et/ou de modifications de la part de l'organisateur.

Les formalités d'inscription pour le pack 10 places sont précisées à l'article 5 des présentes conditions.

Article 3 : Date d'inscription

- Du 05/07/2021 au 15/10/2021 inclus : inscription en ligne sur le site internet d'AMORCE (sauf pour le pack 10 places : voir l'article 5 des présentes conditions).

A compter du samedi 16 octobre 2021, les inscriptions en ligne ne seront plus disponibles.

Il sera néanmoins possible de participer au Congrès en se présentant sur place durant celui-ci (sauf pour le pack 10 places : voir l'article 5 des présentes conditions). L'inscription sera alors réalisée sur place avec un tarif majoré.

Article 4 : Tarifs

	Tarif normal	Tarif sur place
	Du 05/07/2021 au 15/10/2021 inclus	Du 20/10/2021 au 22/10/2021 inclus
CONGRES ADHERENT - 3 jours	300€	390€
CONGRES NON-ADHERENT - 3 jours	500€	650€
PARCOURS PROPRETE ADHERENT - jeudi 21 octobre / 1 jour	100€	130€
PARCOURS PROPRETE NON-ADHERENT - jeudi 21 octobre / 1 jour	150€	195€
PACK 10 PLACES (8 achetées + 2 offertes) - ADHÉRENT	2400€	
PACK 10 PLACES (8 achetées + 2 offertes) - NON-ADHÉRENT	5000€	

Article 5 : le Pack 10 places

Pour bénéficier du pack 10 places, la structure bénéficiaire du pack transmet son règlement et la liste des invités (ceux-ci peuvent être internes ou externes à la structure bénéficiaire du pack, adhérentes ou non-adhérentes au réseau d'AMORCE) avant le vendredi 8 octobre 2021.

Le process de commande :

- Le bénéficiaire complète le bon de commande et l'envoie à AMORCE, accompagné du règlement
- Une fois le règlement reçu, AMORCE valide le pack 10 places en ligne
- Le bénéficiaire transmet à AMORCE les 10 contacts (Prénom, NOM et structures) des personnes bénéficiaires du pack avant le vendredi 8 octobre 2021
- Ces 10 contacts s'inscrivent au Congrès sur le formulaire en ligne en sélectionnant le tarif « INVITÉS » avant le vendredi 8 octobre 2021

Les conditions d'inscriptions :

- Inscriptions des contacts possibles jusqu'au vendredi 8 octobre 2021
- Annulation et remboursement dans son intégralité du PACK jusqu'au vendredi 8 octobre 2021
- L'accès aux 3 jours de Congrès est garanti aux 10 invités, en revanche l'accès aux sessions souhaitées reste sous réserve des disponibilités de ces dernières au moment de l'inscription (places limitées)
- Pack non sécable

Article 6 : Conditions d'utilisation de l'offre parcours propreté

Pour bénéficier du tarif PARCOURS PROPRETE – jeudi 21 octobre / 1 jour, le participant, d'une structure adhérente ou non-adhérente, doit obligatoirement faire partie du service propreté, voirie et espaces verts de la structure.

Ce tarif comprend l'accès aux sessions du parcours PROPRETÉ soit les 2 ateliers PROPRETÉ du jeudi 21/10 matin et les 3 forums PROPRETE du jeudi 21/10 après-midi ainsi qu'au déjeuner du jeudi 21/10. Ce tarif n'inclut pas l'accès aux autres sessions du jeudi 21/10, ni à celles du mercredi 20/10 ou du vendredi 21/10 et ni à la Soirée de Gala du jeudi 21/10/2021.

Article 7 : Conditions d'inscription du 05/07/2021 au 15/10/2021 inclus :

ANNULATIONS / MODIFICATIONS

Les inscriptions faites pendant cette période sont modifiables (changement de nom des participants et de participation aux ateliers, parcours et visites), **annulables et remboursables** jusqu'au vendredi 15 octobre 2021 inclus. L'annulation doit se faire obligatoirement **par écrit** et **seulement à l'adresse email congres@amorcer.asso.fr**

Pour les partenaires, en cas d'annulation, les inscriptions confirmées et réglées seront remboursées.

A compter du samedi 16 octobre 2021, les inscriptions sont toujours modifiables (changements de nom des participants et de participations aux ateliers, parcours et visites) mais non annulables, non remboursables et seront facturées à la structure à 100% sauf en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE (certificat médical...).

Tout participant inscrit et confirmé, n'ayant pas annulé par écrit sa venue et ne se présentant pas sur place le jour J, sera facturé à 100% sauf en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE (certificat médical...).

RÈGLEMENTS

Pour les partenaires, le règlement ou la preuve de règlement (preuve de virement, photocopie de chèque) doit être effectué obligatoirement au plus tard le vendredi 15 octobre 2021.

La facture sera envoyée au **participant inscrit**, à **l'adresse email renseignée** à partir du lundi 6 septembre et/ou dans les jours suivant son inscription.

Sans règlement préalablement reçu, l'inscription au congrès sera refusée. Le participant pourra néanmoins accéder au Congrès à condition d'un règlement sur place par carte bancaire ou chèque.

Pour les collectivités et administrations, le bon de commande doit être envoyé obligatoirement au plus tard le vendredi 15 octobre 2021.

Un devis pourra être envoyé **sur demande** au **participant inscrit**, à **l'adresse email renseignée** à partir du lundi 6 septembre et/ou dans les jours suivant son inscription pour établir le bon de commande.

Sans bon de commande préalablement reçu, l'inscription au congrès sera refusée. Le participant pourra néanmoins accéder au Congrès à condition de la production d'une attestation sur l'honneur engageant le règlement de la collectivité.

Les conditions d'inscription en application du pack 10 places ne sont pas régies par cet article mais par l'article 5 des présentes conditions.

Article 8 : mode de paiement

Les modes de paiements acceptés sont :

- les virements effectués sur notre compte bancaire (RIB à transmettre) ;
- les chèques bancaires envoyés à AMORCE, à l'attention du Service Comptabilité, 18 Rue Gabriel Péri, CS 20102 – 69623 VILLEURBANNE CEDEX, **accompagnés du nom des personnes inscrites correspondantes à l'inscription.**

Sur place, il est possible de régler la participation au congrès par cartes bancaires et par chèques bancaires. Il n'est pas possible de procéder au règlement sur place du pack 10 places, les conditions de paiement de celui-ci sont régies par l'article 5 des présentes conditions.

Article 9 : Transformation du format du congrès

Si le contexte sanitaire ne permet pas le bon déroulement de l'événement, **le congrès sera maintenu.** AMORCE se réserve le droit de transformer le format du congrès initialement organisé en présentiel à 100% en un événement dématérialisé et 100% en ligne.

Une information écrite par email sera adressée aux participants inscrits avec les modalités d'annulation et de remboursement.

Article 10 : Gestion des données personnelles

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal, et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

En tout état de cause, AMORCE ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site <http://www.amorce.asso.fr>, notamment lors de l'inscription à l'événement. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.